Image not found or type unknown

# Impossibilité de continuer un VEFA

Par **BOUTON CHRISTELLE**, le **23/03/2017** à **21:54**

Bonjour,

Nous avons signé un contrat de réservation pour un futur logement VEFA.La banque a accepté le financement.Aujourd'hui mon mari a perdu son emploi et se retrouve au chômage.l'acte authentique n'a pas été signé.Pouvons nous encore nous rétracter? Nous avions versé 1500 euros pour la réservation est-il possible dans ce cas de les récupérer également?
je vous remercie par avance de votre aide

Par **youris**, le **24/03/2017** à **08:40**

bonjour,
il faut lire les conditions de résiliation prévues dans votre contrat de VEFA.
il est possible que vous perdiez les 1500 € de frais de réservations.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés